

Commission locale d'information

Auprès du CNPE de St-Alban St-Maurice l'Exil

Réunion plénière du 4 mars 2019

Compte-rendu

En présence de :

Membres élus

Prénom	Nom	Organisme et qualité	Présence
Caroline	Abadie	Députée	
Gérard	Banchet	Maire d'Ampuis	excusé, représenté par M. Bonnefoux
Jacques	Berlioz	Maire de La Chapelle Villars	excusé, représenté par Mme Munoz
Nicole	Bernard	Maire d'Auberives sur Vareze	excusée, représenté par M. Cortes
Eddie	Blanc	Maire de Lupe	
Etienne	Blanc	Représentant le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes	
Georges	Bonnard	Maire de Pelussin	excusé
Claude	Bonne	Représentant le Maire de Les Haies	
Gilles	Bonneton	Maire de Cheyssieu	
Brigitte	Bourret	Maire de Saint Jacques d'Atticieux	excusée, représentée par M. Pencole
Lucien	Bruyas	Maire de Longes	
Bernard	Catelon	Représentant le Maire de Condrieu	présent
Elisabeth	Célar	Présidente de la CLI, Conseillère départementale	présente
Denis	Chambon	Maire de Saint Alban du Rhône	présent
Francis	Charvet	Président de la Communauté des Communes du Roussillonnais	présent
Louis	Corradini	Conseiller municipal de St-Maurice-L'Exil	présent
Jean-pierre	Cousin	Représentant le maire de Pelussin	présent

Prénom	Nom	Organisme et qualité	Présence
Patrick	Curtaud	Vice-Président du Conseil départemental de l'Isère	excusé
Jean-Claude	Darlet	Président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère	
Denis	Duchamp	Maire de Félines	excusé représenté par M. Dal Col
Isabelle	Dugua	Maire de Les Roches de Condrieu	excusée, représentée par Mme Viallet
Robert	Duranton	Vice-Président du Conseil départemental de l'Isère Maire de Roussillon	excusé
Alain	Fanget	Maire de Maclas	
Jean-Luc	Fanget	Maire de Brossainc	
Annick	Flacher	Maire de Saint Appolinard	
Yves	Fraysse	Maire de Charnas	excusé, représenté par M. Mariotti
Michel	Freyceon	Adjoint au Maire de Maclas	présent
Philippe	Genty	Maire de Saint Maurice l'Exil	présent
Didier	Gerin	Maire de Saint Prim	excusé, représenté par M. Valnerde
Pascal	Gerin	Maire de Tupin et Semons	excusé, représenté par M. Alias
Lucette	Girardon-Tournier	Maire de Chanas l'Amballan	présente
Jean-Louis	Guerry	Maire de Chanas	excusé, représenté par M. Bourson
Marie-Noelle	Guillaume	Représentant le Maire de Le Péage de Roussillon	
Patrick	Henriot	Conseiller municipal de St Pierre de Boeuf	présent
Yves	Lecocq	Maire de Pavezin	
Françoise	Mariani	Représentant le Maire de Verin	présente
Jean-Claude	Marticorena	Représentant le Maire de Reventin-Vaugris	présent
Jean-Pierre	Megard	Représentant le Maire de Sablons	présent
Olivier	Merlin	Maire de Saint Clair du Rhône	excusé, représenté par M. Dejerôme
Patrick	Métral	Maire de Chavanay	
Richard	Molina	Maire de Limony	
Robert	Mouchiroud	Maire de Saint Romain de Surieu	
Jean-Louis	Poletti	Maire de Saint Michel du Rhône	présent
Frédérique	Puissat	Sénatrice de l'Isère	excusée
Serge	Rault	Maire de Saint Pierre de Boeuf	présent
Béatrice	Richard	Maire de Chuyer	
Gabriel	Roudon	Maire de Veranne	excusé, représenté par M. Borel
Luc	Satre	Maire de Ville sous Anjou	
Jean-Michel	Segui	Maire d'Assieu	
Stéphane	Spitters	Maire du Péage de Roussillon	excusé
Roselyne	Tallaron	Maire de Malleval	
Jean-Marc	Teyssier	Représentant le Maire d'Agnin	présent
Michel	Thommes	Maire de Les Cotes d'Arej	

Prénom	Nom	Organisme et qualité	Présence
Laurent	Torgue	Maire de Serrières	
Marc	Traynard	Maire de Vernioz	
Armand	Vallet	Maire de Vinzieux	
Josette	Verney	Maire de Roisey	
Gilles	Vial	Maire de Salaise sur Sanne	excusé, représenté par M. Sarrazin
Regis	Viallatte	Maire de Clonas sur Vareze	présent
Charles	Zilliox	Maire de Bessey	

Autres membres

Prénom	Nom	Organisme et qualité	Présence
Hervé	Bonzi	Président de la fédération départementale pêche 38	
André	Buisson	Délégué de l'association "Vivre auprès de la CLI St Alban"	présent
Aymeric	Bogey	ARS - Directeur de la délégation départementale de l'Isère	excusé
Jean-René	Causse	Conseiller de l'Ordre des médecins de l'Isère	présent
Gaëlle	Chamousset	Représentante CFE-CGC	
Roland	Desbordes	CRIIRAD	présent
Jean	Dubouis	Collège des personnalités qualifiées	présent
Jean-Louis	Dufresne	Président de la fédération départementale de la chasse	
Emmanuel	Eviex	Secrétaire général CFDT	présent
Alain	Foselle	Président de l'association "Changer d'ère"	
Eric	Fournier	Président de l'association "Atmo Auvergne Rhône-Alpes"	excusé
Claude	Gabelle	Représentant de SFEN Alpes	excusé
Chantal	Gehin	Présidente de la FRAPNA Isère	excusée
Jean-Claude	Girardin	Président de l'association "Sauvons notre futur"	
Jean	Günther	Association des écologistes pour le nucléaire	
Pascal	Jallon	Président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Isère	Excusé, représenté par le Dr Causse
Serge	Martin	secrétaire général CGT	présent
Etienne	Michel	Association Sauvons notre futur	présent
Daniel	Paraire	Président de la CCI du Nord Isère	
Michèle	Pérez	Présidente du Parc naturel régional du Pilat	
Laurent	Pessemesse	syndicat CGT	présent
Sylviane	Poulenard	CRIIRAD	présente
Christian	Rostaing	Président de l'AAPPMA Ablette rhodanienne Délégué de la Fédération départementale de pêche – Isère	
Philippe	Tiersen	Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère	
Philippe	Troutot	Président de l'Institut des risques majeurs	excusé, représenté par MM. Lavollé et Gianoccaro

Prénom	Nom	Organisme et qualité	Présence
Josiane	Xavier	Membre de la délégation du CEN Isere	présente
Hélène	Watt	Directrice de la fédération départementale pêche 38	

Partenaires

Prénom	Nom	Organisme et qualité	Présence
Lionel	Beffre	Préfet de l'Isère	Excusé, représenté par le Sous-Préfet de Vienne
Bruno	Ciry	Chef du service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile	présent
Christophe	Charmasson	Sous-Préfecture de Vienne	présent
Jean-Yves	Chiaro	Sous-Préfet de Vienne	présent
Didier	Guiraud	Sous-Préfecture de Vienne	présent
Sandra	Bernon	Cheffe de mission communication - CNPE	
Caroline	Coutout	Cheffe de division ASN de Lyon	excusée
Nicolas	Delecroix	Directeur délégué du site de Saint-Alban	présent
Bruno	Duval	Chef MSRE – CNPE	présent
Guillaume	Laporte	pilotage ancrage territorial – CNPE	présent
Florent	Malbranque	Commandant du PSPG	
Gregory	Mathieu	IRSN	présent
Hubert	Millet	Adjoint du PSPG	présent
Fanny	Perrin	Inspectrice ASN	présente
Marie-Hélène	Pertuisot	IRSN	présente
Philippe	Renaud	IRSN	présent
Lionel	Saey	IRSN	présent
Olivier	Veyret	Adjoint au Chef de Division - ASN	présent
Emmanuel	Villard	Directeur du CNPE	présent

1- Accueil et validation du compte rendu de la réunion plénière du 27 novembre 2018

Mme Elisabeth CELARD – Présidente de la CLI et Conseillère départementale

Madame Elisabeth CELARD salue l'assemblée et propose de commencer la réunion. Elle tient à remercier Monsieur Philippe GENTY, Maire de Saint Maurice l'Exil, de leur mettre une nouvelle fois une salle à disposition pour cette réunion, d'autant que cet après-midi, ils sont assez nombreux.

Madame Elisabeth CELARD remercie également Monsieur le Sous-Préfet qui suit régulièrement leurs travaux, le Directeur de la Centrale, l'ASN et toutes les personnes présentes.

D'autre part, à cette CLI ont été invités les Présidents d'intercommunalités qui vont avoir des communes de leurs territoires dans les 20 kilomètres, le Président de la communauté de commune de Vienne Condrieu, le président d'Entre Bièvre et Rhône, Monsieur CHARVET, le Président de la communauté de commune d'Annonay Rhône Agglo, Monsieur PLENET, le Président de la communauté de commune du Pilat Rhodanien, Monsieur BONNARD, Président de la communauté de commune du Pilat, Monsieur

HÉYRAUD, le Président de Saint Étienne métropole, Monsieur PERDRIAU et Monsieur BADEL, Président de la communauté de commune du pays Mornantais.

Elle ignore si certains d'entre eux sont présents, puisque l'entrée des 20 kilomètres n'est pas complètement effective, mais ils auront donc d'autres occasions de les rencontrer et de les inviter.

Madame Elisabeth CELARD présente l'ordre du jour :

- La validation du compte-rendu de la réunion plénière du 27 novembre 2018,
- Information sur les rencontres Inter-CLI du Sud-Est,
- Présentation de l'ESS¹ générique de niveau 1 survenu depuis la dernière CLI,
- Point sur l'extension du PPI²,
- Synthèse environnementale des rejets du CNPE
- Présentation de l'état des lieux environnement de St Alban, mais également de la CRIIRAD,
- Présentation du projet d'études à venir qui est envisagé pour 2019-2021 par l'IRSN,
- Calendrier prévisionnel des réunions,
- Puis les questions diverses, s'il y en a.

Avant de commencer, Madame Elisabeth CELARD tient à remercier la présence de Monsieur VEYRET, qui participe à leurs travaux, dont cette séance sera la dernière au sein de la CLI.

Madame Elisabeth CELARD le remercie pour tout le travail et tout l'accompagnement qu'il a fourni et l'aide qu'il lui a personnellement apportée lorsqu'elle est devenue Présidente de la CLI. Monsieur Olivier VEYRET prend de nouvelles fonctions à la délégation zonale de préparation à la crise, à la DREAL de Rhône-Alpes. Elle le remercie de nouveau pour toute la collaboration qu'il a pu apporter et lui souhaite une bonne suite et une bonne évolution dans sa nouvelle fonction.

Monsieur Olivier VEYRET remercie Madame Elisabeth CELARD.

Madame Elisabeth CELARD débute l'ordre du jour avec la validation du compte rendu de la réunion plénière du 27 novembre 2018.

Lors de cette réunion, les membres de l'assemblée ont fait la connaissance du nouveau commandant du PSPG de Saint Alban, Monsieur MALBRANQUE.

Ce compte rendu concernait :

- Un retour sur l'exercice national de 2017,
- Des informations sur l'évolution du PPI des 20 kilomètres,
- Une présentation des modifications apportées post Fukushima,
- Un compte-rendu des journées nationales des CLI.

Les membres n'émettant aucune remarque ni observation, Madame Elisabeth CELARD propose de valider le compte rendu. Le compte-rendu est approuvé à la majorité des présents.

2- Information sur les rencontres Inter-CLI du Sud-Est 2019

Mme Ariane PONT – Secrétaire de la CLI

Madame Ariane PONT salue les membres présents et indique qu'elle vient ce jour présenter - au même titre que ce qu'ils font dans chacune des CLI de l'Isère et de l'ensemble de la zone sud-est (toutes les CLI se

¹ ESS : Evènement significatif de sûreté : incident ou accident présentant une importance particulière en matière de sûreté, pouvant notamment avoir des conséquences réelles ou potentielles sur les travailleurs, le public, les patients ou l'environnement.

² PPI : Plan Particulier d'Intervention : plan de secours spécifique établi par l'État visant des risques liés à l'existence et au fonctionnement d'installations particulières

trouvant le long du Rhône) - l'organisation et le programme des rencontres inter-CLI du sud-est.

Ces rencontres se déroulent tous les 2 ans, la dernière ayant eu lieu à Marseille en 2017 et la première dans la Drôme (en 2014). L'expérience est cette année renouvelée en Isère puisque c'est un choix des présidents de CLI Iséroise de se positionner comme accueillant de ces rencontres.

Il s'agit d'un gros travail d'organisation puisqu'ils sont à la fois participants et organisateurs, mais c'est une grande fierté de pouvoir organiser ces rencontres qui sont toujours des temps d'échanges très riches entre les membres des CLI.

Très prochainement un programme ainsi qu'un formulaire d'inscription seront envoyés pour les rencontres des 6 et 7 juin prochains à Grenoble.

Le 6 juin 2019 :

Le matin est prévue une présentation de l'actualité par les présidents de chacune des CLI (11 CLI sur l'axe Rhône).

L'après-midi, 3 ateliers de travail seront organisés dont l'objectif est d'aboutir à des livrables très concrets à la fin de cette demi-journée d'atelier. Il y aura un atelier sur l'utilisation des réseaux sociaux par les CLI, un atelier sur comment aider les nouvelles communes à intégrer les nouveaux périmètres PPI, et le 3^e atelier concernera la communication et l'implication des populations par les CLI.

Ce seront donc des ateliers très pratico-pratiques dont l'idée est que chaque personne puisse suivre 2 ateliers sur les 3 (1 h 30/atelier). Ces ateliers seront suivis d'un dîner pris en charge par le Département de l'Isère.

Le 7 juin 2019 :

Le matin est prévue une présentation par la DREAL de leur étude thermique du Rhône, thème qui rassemble tous les CNPE et toutes les INB se situant le long du Rhône.

L'après-midi, une visite sur inscription du site de Superphénix en Isère est organisée. Ce site a l'avantage de pouvoir accueillir un grand nombre de visiteurs et de montrer le savoir-faire de déconstruction français. C'est quelque chose d'assez particulier dans la région.

Madame Ariane PONT rappelle que tous ces événements seront organisés sur inscription. Elle ajoute qu'il est proposé d'accueillir 2 membres de chaque collège des CLI. Pour rappel, la CLI est composée de 4 collèges et il serait intéressant que 2 personnes par collège se fassent connaître pour assister à ces rencontres. Le nombre de places étant limité, si le nombre maximum de places est atteint une sélection devra être faite. A l'inverse, s'il reste des places, des rappels seront alors entrepris. Elle est consciente que certaines personnes font partie de plusieurs CLI, il est donc recommandé de ne pas postuler sur plusieurs CLI.

Toutes les informations et le programme détaillé seront envoyés après la CLI de ce jour et Madame Ariane PONT réceptionnera les actes de candidatures pour participer à ces journées. Il est précisé qu'il est également possible de ne participer qu'à une seule journée selon l'emploi du temps de chacun.

Madame Ariane PONT précise qu'il faut déterminer avant la fin avril, les personnes qui vont représenter les collèges lors de ces journées, car l'accès à la centrale de Creys-Malville est limité. Il sera demandé, tous les papiers nécessaires à l'accès à la centrale. Une fois le formulaire parti, il faudra bien savoir qui va représenter la CLI de Saint Alban.

Les membres n'émettent aucune question.

3- Présentation de l'ESS générique de niveau 1 survenu depuis la dernière CLI

Monsieur DELECROIX, EDF / Monsieur Olivier VEYRET, ASN

cf. powerpoint d'EDF

Monsieur DELECROIX se présente comme étant le directeur délégué de la centrale de Saint Alban et salue les membres présents.

Il va présenter quelques éléments concernant l'évènement significatif de niveau 1 qu'EDF a déclaré en début d'année. Il s'agit d'un évènement significatif générique sur un risque de non-tenu au séisme au sésisme de certains matériaux du circuit de refroidissement intermédiaire. Cet évènement est dit « générique » parce

qu'il ne concerne pas uniquement la centrale de Saint Alban, il concerne également d'autres unités comme Golfech, Belleville. Avant d'entrer dans le détail, il est précisé qu'il s'agit d'un écart qui a été détecté sur les joints mis entre les brides des pompes du circuit de refroidissement intermédiaire.

Il présente le schéma simplifié de la centrale.

- En rouge, il s'agit du circuit primaire du réacteur, confiné dans le bâtiment réacteur,
- En bleu, le circuit secondaire qui sert à produire la vapeur qui alimente la turbine qui produit l'électricité,
- En vert, les circuits de sauvegarde,
- En gris, le circuit de refroidissement qui puise l'eau du fleuve et entre lequel il y a le SEC (le circuit secondaire) et entre les deux, le circuit RRI³ sur lequel porte l'écart qui a été constaté. Ce dernier fait la jonction entre l'eau brute (prélevée dans le fleuve) et les circuits de refroidissement nécessaires pour refroidir un certain nombre de circuits dans le bâtiment réacteur ou à l'extérieur de ce même bâtiment réacteur.

L'écart constaté porte donc sur ce circuit, concrètement, il s'agit de joints assurant l'étanchéité au niveau des brides des pompes du circuit RRI qui n'étaient pas de la bonne matière.

Cet écart a été détecté dans le cadre des contrôles réalisés pendant les visites décennales des réacteurs. Aujourd'hui les matières de ces joints ont été mises en conformité par rapport à ce qui est attendu pour permettre de garantir la totale étanchéité et tenue aux séismes des brides du circuit de refroidissement intermédiaire.

Un programme de travaux a été enclenché dès la détection de l'écart, l'ensemble des 20 sites du parc de production nucléaire ont été examinés et suite à ces contrôles, trois autres sites ont également identifié des écarts qui vont faire l'objet d'une remise en conformité.

EDF a déclaré cet évènement au niveau 1 de l'échelle INES⁴. Pour rappel, l'échelle INES comporte 7 niveaux. Il s'agit donc d'un évènement classé en anomalie sur les installations d'EDF.

Monsieur DELECROIX se tient à la disposition de tous, s'il y a des questions et précise qu'il n'y a eu aucune conséquence réelle pour la sûreté durant tout le temps de fonctionnement avec ces joints qui n'étaient pas de la bonne matière. Aucune fuite n'a même été constatée sur les circuits.

Question 1

Monsieur MARIOTTI, commune de Charnas

Monsieur MARIOTTI souhaite savoir quelles sont les différences de classification de l'incident entre les différents réacteurs, de 0 à 1 ?

Monsieur DELECROIX – EDF / MONSIEUR Veyret ASN

Monsieur DELECROIX répond que la différence concernant Saint Alban est que l'ensemble des pompes du circuit de refroidissement intermédiaire était concerné alors que pour les autres sites, ce n'était pas l'ensemble des pompes. C'est donc ce qui explique la différence de classement et le fait que l'incident à Saint-Alban a été classé en niveau 1, alors que les autres réacteurs ont vu cet incident classé en 0.

Monsieur Olivier VEYRET se présente et précise que le circuit RRI est assez petit sur le schéma, mais qu'en réalité il est gigantesque sur une centrale comme Saint Alban. Cela représente une longueur linéaire certaine et c'est un circuit fondamental pour la sûreté puisqu'il refroidit beaucoup d'utilisateurs. Les utilisateurs sont les circuits de sauvegarde, c'est-à-dire que pour produire de l'électricité, ils sont sur des

³ Circuit de refroidissement intermédiaire (RRI) : permet de refroidir, en fonctionnement normal comme en situation accidentelle, l'ensemble des matériels et fluides des différents systèmes du réacteur.

⁴ Echelle INES : Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, classée par niveaux de 1 à 7 (1 étant le niveau le plus bas)

circuits très puissants qui servent au refroidissement en production, alors le couple RRI/SEC est fondamental pour la sûreté.

Sur la centrale de Saint Alban, l'événement concernait les deux voies et à chaque fois l'aspiration et le refoulement. Cela explique le classement au niveau 1 de l'échelle INES sur Saint Alban, alors que sur les autres centrales concernées, une seule partie des voies et une partie refoulement-aspiration étaient concernées, c'était donc moins grave. Cela se serait matérialisé en cas de séisme et aurait induit une perte des alimentations électriques de la centrale. EDF a réussi à démontrer que le réacteur aurait pu être ramené en état sûr, mais comme les deux voies étaient affectées le classement à l'échelle ressort au niveau 1.

4- Informations / actualités sur l'extension du PPI

Monsieur Jean-Yves CHIARO - Sous-Préfet de Vienne

Monsieur Jean-Yves CHIARO rappelle que l'extension de 10 à 20 kilomètres du PPI a forcément des conséquences sur l'information du public d'une part, et sur la réalisation des plans communaux de sauvegarde d'autre part.

Actuellement, la principale difficulté est la mise en révision des 19 PPI et donc d'un étalement de leur validation au niveau national, de l'information des élus et des populations en matière de prévention du risque nucléaire et les nouveautés dans la mise à disposition des comprimés d'iode stables pour la population.

Concernant la mise à disposition des comprimés d'iode, le ministère avait prévu un calendrier qui a démarré en janvier. Le ministère rappelle qu'au vu de l'actualité sociale actuelle, le calendrier initial est retardé de quelques semaines.

La validation en amont de la liste des communes, des pharmacies et des établissements scolaires intégrés dans les nouveaux périmètres PPI a été faite, il s'agit d'un travail reconnaissant qui ne pose pas de problème.

En février 2019 a eu lieu la formation des pharmaciens d'officine à l'utilisation du logiciel de gestion des bases de données en vue du suivi des retraits et l'élaboration des documents pédagogiques. En clair, avant de distribuer, il faut que tout le monde soit informé.

En mars-avril se déroulera la précampagne d'information à l'attention des élus locaux. La lettre signée du Directeur général de la sécurité civile et du Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire vient de leur être adressée. En parallèle, un courrier d'information initiale des populations sera envoyé aux pharmaciens d'officine et à certains professionnels de santé sur leur localisation dans le secteur. La précampagne d'informations sert à préparer la campagne d'information. Une réunion avec les maires est d'ailleurs prévue afin d'organiser cette distribution.

Il y aura un petit décalage en mai lié à la période de réserve des services à cause des élections européennes, le travail reprendra en juin.

Le décalage lié à l'actualité sociale conduira à faire la distribution plutôt en septembre après les vacances, lorsque tout aura été organisé.

Il est extraordinaire au XXIème siècle de ne pas réussir à aller plus vite, mais l'expérience montre que la distribution à grande échelle de produits à destination de la population (surtout des produits liés à la santé) demande beaucoup de rigueur et de précision pour éviter les absences et les doublons. Prochainement, sera donc organisée une réunion avec tous les maires et tous les organismes concernés pour évoquer la distribution, les différents problèmes et ainsi être prêts et opérationnels.

Monsieur CHIARO pense que la Préfecture notifiera très rapidement la lettre annonçant cette campagne d'information et de distribution.

L'autre point particulier concerne la modification de la composition des CLI. Ces modifications sont encore en discussion, notamment le projet de décret de l'application de la loi TECV⁵, mais le but est d'abord d'élargir à toutes les communes, à tous les établissements publics de coopération intercommunale et de prendre en compte, dans ce décret, tous les partenaires et les parties concernés. Ce décret sortira donc prochainement, il est surtout question de prendre en compte la représentation des pays voisins puisque c'est ce qui, au plan international, pose quelques questions.

⁵ Loi TECV : Loi pour la transition énergétique pour la croissance verte

Question 2

Monsieur Jean-René CAUSSE, Conseiller de l'ordre des médecins de l'Isère

Monsieur Jean-René CAUSSE relève que l'information sur l'iode stable va être transmise à certains professionnels de santé. Il souhaiterait savoir lesquels et se demande si cette information sera bel et bien préalable à celle de la population.

Monsieur Jean-Yves CHIARO, Sous-Préfet de Vienne

Monsieur Jean-Yves CHIARO répond que cela concernera tous ceux qui sont intéressés et qui seront prescripteurs de l'information à la population. C'est pourquoi il y aura d'un côté les Maires en tant qu'autorité de police dans leur commune et agent de l'État, puis d'un autre les médecins et les pharmaciens puisque c'est vers eux, naturellement, que la population se tournera. Cette information sera donc préalable à celle de la population.

Ce n'est pas le Ministère de l'Intérieur qui va tout organiser seul, sur le terrain il faut des personnes capables de renseigner la population.

Question 3

Monsieur Etienne MICHEL, association Sauvons notre futur

Monsieur Etienne MICHEL souhaite savoir si la date butoir de validation du PPI est toujours fixée à fin mars.

Monsieur Jean-Yves CHIARO, Sous-Préfet de Vienne

Monsieur Jean-Yves CHIARO confirme ces propos, mais précise qu'au vu de l'actualité sociale, les cabinets du Préfet et du Sous-Préfet sont mobilisés tous les week-ends. Cela n'empêche pas de travailler sur le PPI, mais le rythme est différent. Les mairies, les élus, les gendarmeries, les sapeurs-pompiers ont été bien mobilisés ces derniers temps.

Monsieur Étienne MICHEL, association Sauvons notre futur

Monsieur Etienne MICHEL se demande si les nouveaux maires concernés par l'extension du périmètre ont reçu le projet PPI.

Monsieur Jean-Yves CHIARO, Sous-Préfet de Vienne

Monsieur Jean-Yves CHIARO indique que le projet est actuellement en consultation publique. Pour le PPI, c'est jusqu'au 16 mars, donc ils l'ont forcément eu.

Question 4

Monsieur Roland DESBORDES, CRIIRAD

Monsieur Roland DESBORDES indique qu'au-delà du PPI, il est normalement prévu un plan départemental de réponse aux crises d'urgences radio-écologiques (appelé autrefois le plan ORSEC RAD⁶). Il souhaiterait savoir où en est l'élaboration de ce plan qui doit se décliner au niveau communal (dans les plans communaux de sauvegarde (PCS⁷)).

Monsieur Jean-Yves CHIARO, Sous-Préfet de Vienne

Monsieur Jean-Yves CHIARO répond que les plans ORSEC ont été revus. Désormais ils ont un plan ORSEC, organisation des secours communs à tous les événements et les catastrophes, et ensuite il y a une déclinaison spécifique (radioactivité, SATER pour le sauvetage terrestre des aéronefs en détresse). Il y a de multiples de plans, NOVI (nombreuses victimes) par exemple. En fonction de l'actualité et de

⁶ Plan ORSEC : Plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile : c'est un programme d'organisation des secours à l'échelon départemental, en cas de catastrophe. Il permet une mise en œuvre rapide et efficace de tous les moyens nécessaires sous l'autorité du préfet. RAD concerne la spécification radiation nucléaire du Plan ORSEC.

⁷ PCS : Plan Communal de Sauvegarde : En France, c'est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

l'expérience, ils ont essayé de regarder sur chaque plan, le tronc commun, et ce dernier se compose de l'alerte, de la mise en œuvre des services, du renforcement des moyens de toute nature, de la communication (qui est la grande question à tout événement) et enfin, de la spécificité (appel à des professionnels particuliers comme pour les pastilles d'iode par exemple). Le plan ORSEC générique a donc été revu. L'idée est d'abord de faire les PPI, puisque dans les PPI, il y a l'idée de secours avec les plans communaux de sauvegarde dans les communes, l'organisation des secours à la charge de l'État, mais aussi de la centrale et d'EDF. Le plan ORSEC sera donc revu dès que les PPI auront été validés.

Il y a un ordre de grandeur. Le PPI est la base de l'organisation commune à tous et le plan ORSEC est la « feuille de route » du Préfet et de ses services. C'est le Préfet qui met en œuvre l'organisation des secours. C'est ce qui lui permet également d'avoir le catalogue des personnes à mobiliser, à réquisitionner, de savoir où sont les secours et de savoir quels sont les renforts à demander ailleurs. Ce sont deux choses différentes, mais Monsieur Jean-Yves CHIARO pense que le plan communal de sauvegarde dans les communes est important. Cela fait maintenant 30 ans qu'il est lui-même sous-Préfet et par expérience, ce qui compte c'est la réactivité du terrain. Si sur le terrain il n'y a pas de moyens, cela ne sert à rien d'avoir un chef sans troupe. Dans l'ordre, les PPI doivent être terminés (ils le seront bientôt) et viendra ensuite la mise en œuvre de ces derniers, qui s'imposeront et permettront de mettre à jour le plan communal de sauvegarde dans les communes.

Monsieur Roland DESBORDES, CRIIRAD

Monsieur Roland DESBORDES a eu l'occasion de consulter le plan de la Drôme au moment où il était en cours d'élaboration, il y a déjà 2 ans. Il se demande dans un premier temps pourquoi ce décalage entre la Drôme et l'Isère. Dans ce plan, qui a été soumis aux élus des communes de la Drôme, figurent des mesures spécifiques à la radioactivité puisqu'il y a un plan de distributions des comprimés d'iode stable à l'ensemble des personnes du département au cas où la pollution radioactive dépasserait les limites des PPI. Où cela en est-il ?

Monsieur Jean-Yves CHIARO, Sous-Préfet de Vienne

Monsieur Jean-Yves CHIARO indique qu'ils sont dans une seconde phase et ce qui est pris en compte ici ce sont les périmètres des centrales. Il ne prétend pas être spécialiste, mais il ne voit pas aller distribuer au fin fond du Grésivaudan.

Monsieur Roland DESBORDES, CRIIRAD

Monsieur Roland DESBORDES rappelle que c'est ce qui avait été prévu suite à Fukushima.

Monsieur Jean-Yves CHIARO, Sous-Préfet de Vienne

Monsieur Jean-Yves CHIARO précise qu'actuellement ils sont en première intention et cela relève plus du plan ORSEC que du PPI de chaque centrale.

Monsieur Roland DESBORDES, CRIIRAD

Monsieur Roland DESBORDES rappelle qu'il faut imaginer au-delà du PPI, d'après les leçons de Fukushima. C'est d'ailleurs Fukushima qui a amené ces plans départementaux à être complètement revus en y incluant la distribution d'iode stable à toutes les personnes du département, en s'organisant avec les communes et les cantons. Ce plan département s'articule ainsi, sinon, il ne voit personnellement pas ce qu'il peut retrouver dedans, si ce n'est le nombre d'hébergements et les transports, mais cette information est plus ou moins déjà connue.

Monsieur Jean-Yves CHIARO, Sous-Préfet de Vienne

Monsieur Jean-Yves CHIARO rassure en disant que le pire n'est jamais à souhaiter, les services préfectoraux ne travaillent que sur le pire d'où leur surnom de « Messieurs catastrophe ». Il pense qu'il y a une grande différence entre l'action immédiate autour d'une centrale, ici, ils sont en train de parler de la distribution d'iode dans la zone 10-20 kilomètres (puisque jusqu'à présent, cela été prévu pour les moins de 10) et ensuite, ils verront s'il faut étendre et comment faire.

Monsieur Roland DESBORDES, CRIIRAD

Monsieur Roland DESBORDES s'excuse, mais il ne peut accepter cette remarque. Ce n'est pas

« on verra », il faut le prévoir.

Monsieur Jean-Yves CHIARO, Sous-Préfet de Vienne

Monsieur Jean-Yves CHIARO répond qu'il faut attendre puisque cela n'a pas encore été décidé.

Question 5

Monsieur Serge BOURSON, Maire adjoint de Chanas

Monsieur Serge BOURSON se souvient avoir déjà posé cette question lors de la dernière CLI, il souhaite savoir si suite à l'extension du périmètre (à 20 kilomètres), leur commune allait rester un poste de commandement opérationnel, comme pour Reventin d'ailleurs.

Monsieur Jean-Yves CHIARO, Sous-Préfet de Vienne

Monsieur Jean-Yves CHIARO répond qu'il avait été en effet dit que cela serait étudié. Tout ne sera pas remis en question, mais il est certain que les postes de commandement doivent être éloignés de la zone qui va être évacuée. Il ne servirait à rien d'évacuer 95 % de la population et en laisser dans les PCO. Tout cela sera donc revu, mais dans le cadre du PPI qui pour le moment est encore en consultation. Ensuite, il y aura un gros travail de réflexion sur l'organisation même et cette question a bel et bien été prise en compte.

Question 6

MONSIEUR Étienne MICHEL, association Sauvons notre futur

Monsieur Etienne MICHEL se demande où ce projet PPI peut être consulté.

Monsieur Jean-Yves CHIARO, Sous-Préfet de Vienne

Monsieur Jean-Yves CHIARO indique qu'il a été envoyé principalement dans les communes et à la sous-préfecture, afin de faciliter sa mise à disposition.

Mme Elisabeth CELARD – Présidente de la CLI et Conseillère départementale

Madame Elisabeth CELARD indique que la CLI parlera de nouveau du PPI 20 kms lorsque tout sera remonté de la part des communes actuellement consultées.

Madame Elisabeth CELARD rappelle que la CLI va passer de 48 à 137 communes sur 5 départements. Les communes se trouvant dans des rayons de 2 à 5 kilomètres sont très au point sur les sujets de la CLI, de 5 à 10 kilomètres c'est un peu plus éloigné, mais ils sont dans ce secteur depuis très longtemps et le passage de 10 à 20 pour de nombreuses communes va être quelque chose de nouveau et plus l'on s'éloigne du site, plus l'on prend de la distance avec cet élément-là.

Lors d'une réunion de bureau, il avait été proposé, par Monsieur GENTY et d'autres maires, que les personnes se trouvant dans le rayon le plus proche (2 à 5 km) puissent être un appui pour les nouvelles communes qui vont entrer dans le secteur défini, en proposant un type de parrainage. Il faudra travailler ce parrainage pour qu'il soit décliné notamment sous forme d'information au niveau des communautés de communes et la communauté d'agglomération. Les maires intéressés pourraient accompagner la CLI pour faire une information dans les communautés de communes. Au total, il y a 7 communautés à accompagner, dont une communauté où il n'y a qu'une seule commune, peut-être serait-il possible de faire un regroupement, mais il faudra envisager que la CLI fasse minimum trois informations.

Par rapport à cela, la CLI souhaite solliciter les maires qui seraient d'accord pour venir appuyer tout ce travail, apporter leur expérience et accompagner les nouvelles communes qui pour certaines ont des PCS (plan communal de sauvegarde).

Question 7

Monsieur GIANOCCARO, représentant l'IRMA

Monsieur GIANOCCARO précise que l'IRMA, comme depuis 1996, apportera un éclairage technique

et son soutien sur la problématique du statut rural de leurs communes, la réalité du peu de moyens et comment, en soutien au dispositif préfectoral, il est possible de mettre en œuvre ces missions de sauvegarde, tout en se préoccupant de l'énergie à mobiliser pour les prochaines échéances municipales. Actuellement, les équipes sont en fin de mandat et la réalité va être de les remobiliser au-delà de mars 2020. Le tout est de bien rationaliser l'action de manière à être tout aussi efficace avec les équipes renouvelées.

Mme Elisabeth CELARD – Présidente de la CLI et Conseillère départementale

Madame Elisabeth CELARD affirme qu'il faut à la fois un apport technique et un apport du quotidien, du vécu, de ce que cela représente de faire partie d'un périmètre PPI, etc. Elle demande de nouveau s'il y a des maires qui seraient prêts à accompagner la CLI dans cette démarche.

Monsieur Philippe GENTY, Monsieur Régis VIALLATTE, Monsieur Freycenon, Monsieur Métral et Monsieur Serge RAULT se proposent.

Mme Ariane PONT – Secrétaire de la CLI

Madame Ariane PONT précise qu'une rencontre spécifique sera organisée pour travailler cet accompagnement/ parrainage.

Mme Elisabeth CELARD – Présidente de la CLI et Conseillère départementale

Madame Elisabeth CELARD ajoute qu'il sera important lorsque le renouvellement municipal aura lieu, que tous les élus – au moins ceux qui seront en charge dans les communes du PCS⁹ – puissent avoir une formation sur le sujet. C'est un sujet qui avait déjà été évoqué puisque ce n'est pas évident d'avoir tous les tenants et les aboutissants d'un tel projet. Il est important de faire un temps d'information et de formation, mais aussi de faire des exercices réels. Cela avait déjà été fait sur la commune de Reventin-Vaugris lorsqu'elle était personnellement maire (une des premières communes à avoir fait un PCS). Lors de cet exercice, un test avait été fait sur le temps nécessaire pour informer tous les élus et qu'ils viennent en mairie ou sur les différents postes qui leur avaient été confiés dans le PCS.

D'autre part, dans les communes, les écoles ont leurs propres plans, faits avec l'Education Nationale, et il serait intéressant de mettre en commun celui de l'école et celui de la commune. C'est un point important qu'il faudra travailler dès le renouvellement des élus, personne n'est à l'abri de problèmes, sachant que le PCS des communes couvre tous les domaines possibles.

Madame Elisabeth CELARD remercie les volontaires qui se sont déjà proposés et invite les autres volontaires potentiels à se manifester.

Question 8

Monsieur Jean-René CAUSSE, Conseiller de l'ordre des médecins de l'Isère

Monsieur Jean-René CAUSSE a réfléchi à une autre problématique géographique lorsqu'il a entendu « Reventin-Vaugry ». A cet endroit se trouve un péage d'autoroute et il peut y avoir des bouchons. En cas d'accident, est-il prévu d'alerter les populations en transit ?

Mme Elisabeth CELARD – Présidente de la CLI et Conseillère départementale

Madame Elisabeth CELARD répond que dans le premier PCS, cela n'avait pas été anticipé, bien qu'ils aient eu un plan neige à mettre en place, un jour. La mairie de Reventin-Vaugry a révisé son PCS il y a peu, elle invite donc Monsieur MARTICORENA, présent dans la salle et représentant la commune, à répondre à cette question.

Monsieur Jean-claude MARTICORENA, représentant de la commune de Reventin-Vaugry

Monsieur MARTICORENA indique qu'un exercice a effectivement été fait et a permis de réviser toute la procédure du PCS. En revanche, l'hypothèse d'impraticabilité de l'autoroute n'a pas été un point travaillé

⁹ PCS : Plan Communal de Sauvegarde : Outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque

pour diverses raisons.

Mme Elisabeth CELARD – Présidente de la CLI et Conseillère départementale

Madame Elisabeth CELARD remercie Monsieur MARTICORENA pour son intervention et souligne que la révision du PPI sera donc l'occasion de revoir le PCS et de'intégrer cette problématique.

5- Synthèse environnementale des rejets du CNPE et présentation de l'état des lieux environnement de St-Alban

MONSIEUR Roland DESBORDES, CRIIRAD

Monsieur Roland DESBORDES salue l'assemblée et tient à la remercier de lui donner l'occasion de présenter le travail qu'a fait la CRIIRAD autour de St Alban. Il rappelle qu'il s'agit d'une première présentation en 10 ans d'appartenance à cette CLI.

La CRIIRAD a travaillé autour du site de St Alban à la demande d'associations locales comme « changer d'ère » qui leur avait demandé de travailler sur l'île de la Platière dans l'environnement (dans les années 90).

En 1995-1996, il y a eu une enquête publique sur le site de St Alban qui concernait une demande de l'exploitant de modification d'autorisation de rejets. La CRIIRAD s'est donc évidemment intéressée au dossier et a constaté que ce dossier comportait d'énormes lacunes d'informations des citoyens qui voulaient bien prendre la peine d'aller consulter le dossier d'enquête publique et de donner leur avis. Cette étude avait été faite par l'IPSN (Institut de Protection de Sureté Nucléaire) devenue depuis l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire). Cette étude a révélé qu'il manquait une très grande quantité de mesures concernant l'environnement.

La DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) avant la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et l'ASN (Autorité de Sureté Nucléaire), leur avait répondu que quelques mesures permettaient aux citoyens d'avoir un avis, mais cela était totalement insuffisant.

Suite à cela et toujours avec l'instigation de l'association « changer d'ère » il a été entrepris de faire faire une étude, co-financée par plusieurs collectivités locales, en 2004.

Les co-financeurs étaient :

- Conseil général de l'Isère,
- Conseil régional du Rhône-Alpes,
- Les communes de :
 - o Salaise-Sur-Sanne,
 - o Roussillon,
 - o Péage de Roussillon,
 - o Condrieu,
 - o Saint-Maurice l'exil,
 - o Saint Apollinaire.

Monsieur Roland DESBORDES a déjà eu plusieurs fois l'occasion d'en parler en CLI parce que pour eux, c'est un travail de référence même s'il ne concerne pas tout l'environnement ni tous les radioéléments (la CRIIRAD manquait de moyens pour faire cela).

Il a personnellement sollicité la CLI à plusieurs reprises pour en faire une restitution à la CLI, mais cela n'a pas pu être fait et il le regrette. Il a réitéré plusieurs fois la demande et en regardant les comptes rendus des dernières réunions avec Madame Sylviane POULENARD, cela avait en effet été signalé, mais personne n'a répondu à sa sollicitation. Il souhaitait donc faire ce préambule pour déclarer qu'il était satisfait de pouvoir, enfin, parler de l'environnement.

En 2000, il y a eu une nouvelle autorisation de rejet qui a été donnée, puis en 2014, la dernière limite d'autorisation de rejet. Six autorisations de rejet, à la demande de l'exploitant, ont été modifiées en plusieurs fois. Selon l'ASN et selon l'exploitant, tout irait beaucoup mieux.

Monsieur Roland DESBORDES n'est pas du tout d'accord avec cela.

Il a vu la présentation qui va être faite par l'exploitant tout à l'heure et il aimerait pouvoir revenir sur quelques éléments et sur ce que la CRIIRAD a vu à ce propos.

Tout d'abord, il faudrait situer où sont effectués les rejets dans l'environnement. C'est pourquoi il a volontairement pris une diapositive EDF.

Les rejets radioactifs gazeux se font par une petite cheminée et souvent, les gens se demandent par où cela sort. Quant aux rejets radioactifs liquides, ils ne sont pas visibles puisqu'ils se font dans un canal.

Il y a aussi des impacts chimiques dont on ne parle pas souvent. Un groupe de travail en a discuté, il y a 4 ou 5 ans (avant la nouvelle autorisation) dans le cadre de la CLI à la demande de la CRIIRAD. Monsieur Roland DESBORDES a été très déçu du rendu final de ce groupe de travail et il aurait aimé que le compte rendu de ce groupe de travail, repris par la CLI et validé, normalement, par l'ASN, reflète réellement la diversité représentée dans l'assemblée. Or, il fallait qu'il y ait « consensus » et dans ce cas, toutes les aspérités sont rabotées. Il a donc été très déçu.

Finalement pour lui, le nouvel arrêté n'apporte rien de nouveau. Il augmente les autorisations de rejet et ajoute des produits chimiques pour les traitements qui sont, pour certains, nouveaux et connus comme cancérigènes. Selon lui, tout cela ne va pas dans le bon sens.

Comment se déroulent les procédures d'autorisation ?

C'est « très encadré ». Il s'agit d'une demande de l'exploitant, ce sont des rejets dits légaux qui font donc l'objet de textes officiels. Une instruction du dossier est faite par l'ASN locale, elle remonte à Paris en passant par différents services pour ensuite redescendre. Ensuite, il y a l'enquête publique dont celle de 1995 qui était totalement vide de beaucoup d'informations clés telles que la quantité mesurable ou non de la radioactivité rejetée dans l'environnement par la centrale sur 12/15 ans. Curieusement, la centrale avait bien rejeté, cela était certain, mais les mesures dans l'environnement montraient qu'il n'y avait rien.

Ensuite, il y a un arrêté ministériel, des limites annuelles sont fixées puis il y a enfin un autocontrôle de l'exploitant, c'est lui qui contrôle le rejet dans l'environnement afin de vérifier qu'il n'y a pas trop d'impact dans l'environnement.

Puis, il y a la convention OSPAR⁹ (Oslo-Paris) qui est incluse dans ce processus. Monsieur Roland DESBORDES se souvient en avoir déjà parlé au sein de la CLI. Il s'agit d'une convention qui a été signée en 1995. Tous les pays de l'Atlantique nord – et cela a été étendu à la Méditerranée après - ont fait le constat que la mer et les océans sont des biens communs qu'il faut protéger ensemble et qu'il faut arrêter de rejeter dans la mer des déchets radioactifs, dans tous les fleuves qui vont dans la mer des produits toxiques, chimiques, radiologiques, cancérigènes, mutagènes, etc. Selon lui, il s'agissait d'une bonne décision, sauf que c'était en 1995 et que les chefs d'État de l'époque avaient conscience de la charge de travail. Cela ne concernait pas que le nucléaire, beaucoup d'autres industries sont concernées, mais il y a du travail donc il fallait se donner du temps pour cela. Dans 9 mois, cela fera 25 ans qu'un travail est entrepris afin de cesser ces pratiques. Si l'on respecte la convention OSPAR il va falloir « fermer les robinets » dans 9 mois. Depuis ces 25 années, il n'y a eu aucune diminution des autorisations de rejet, comme si cela n'existait pas, comme si rien n'avait été signé. En tant que citoyen, il est choqué. Des lois sont promulguées, par exemple sur la transition écologique et le ministre qui suit les ignore.

Le dernier arrêté concerne les rejets gazeux, 5 paramètres sont à prendre en compte :

- Le carbone 14 : 1400 GBq¹⁰/an,
- Le tritium : 4 500 GBq/an,
- Les gaz rares : 25 000 GBq/an,
- L'iode : 0,8 GBq/an,
- Les autres produits de fission¹¹ ou d'activation, émetteurs bêta ou gamma : 0,1 GBq/an.

Chaque année, les compteurs sont remis à zéro le 1^{er} janvier. Les quantités de Becquerels sont très

⁹ Convention OSPAR : Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est

¹⁰ GBq : Giga Becquerel : Unité de mesure de radioactivité (10⁹)

¹¹ Produits de fissions : ce sont l'ensemble des radionucléides provenant de la fission des noyaux d'uranium, de plutonium et de leurs descendants. Les produits de fissions sont présents dans le circuit primaire suite à l'activation des noyaux fissiles présents à l'état de traces sur la surface des crayons.

différentes suivant la nature des radioéléments. Durant des années, l'exploitant ne différenciait pas le carbone 14 et le tritium. Pour lui, il s'agissait tous deux d'émetteurs Béta¹², globalisés. Depuis les nouveaux arrêtés, il est exigé de l'exploitant qu'il fasse le tri dans ses rejets gazeux.

Monsieur Roland DESBORDES signale que les anciens arrêtés donnaient pour le tritium 5 000 GBq/an et il est passé à 4 500 GBq/an, quant au carbone 14, cela n'a pas changé, c'est toujours 1 400 GBq/an. Pour les rejets liquides, les limites d'autorisation de rejet ont augmenté. Pour le t, c'était 60 000 et désormais c'est 80 000 GBq/an. Il s'agit d'ailleurs du chiffre le plus élevé dans les becquerels sortant par l'air ou par l'eau. Cette limite est donc la plus élevée.

Il pose la question de savoir si les rejets réels ont augmenté. Lorsque l'on regarde les mesures de l'exploitant, il n'y a pas de modification significative, mais le plus choquant, c'est que l'on ne se dirige pas vers le rejet 0.

Monsieur DESBORDES présente le document qui concerne l'actualité EDF à St Alban en 2017. Il y est décrit d'un côté l'activité rejetée dans l'air et l'activité rejetée dans l'eau et les pourcentages de la limite.

Pour les rejets gazeux, il n'y a que 3 radioéléments pris en compte et le carbone 14 n'y figure pas. Cela sous-entend donc que l'exploitant EDF n'en rejette pas puisque cela ne figure pas.

Concernant les rejets liquides, même chose, le carbone 14 est absent.

Monsieur DESBORDES se fixe sur le carbone 14 parce qu'il n'est pas normal que cela n'y figure pas et que cela revient à dire que l'exploitant en est resté aux années 2000, alors qu'il se doit de respecter les nouveaux arrêtés passés après.

Sur le schéma, il pointe du doigt le taux du tritium qui est à 55 % de la limite maximum, alors que pour d'autres éléments les pourcentages sont très faibles. Il se pose deux questions : pourquoi demander pour les gaz rares ou pour les iodures des limites alors qu'en réalité l'exploitant est conscient qu'il ne va rejeter que moins de quelques pour cent ? Pourquoi demander une limite si élevée ?

Il pense que cela aide à sa communication. L'exploitant est autorisé à un chiffre très important, mais rejette moins, il est donc vertueux.

L'exploitant fait en effet énormément de mesures comparées à la CRIIRAD, il a des moyens et des obligations. La CRIIRAD s'est focalisée, dans son rapport de 80 pages qui est accessible sur leur site, sur les rejets de St Alban, notamment le tritium et le carbone 14.

La quantité de tritium rejetée est énorme (des milliers de milliards de becquerels chaque année). Certes, le tritium n'est pas trop radiotoxique, mais il a la propriété d'être très mobile dans l'environnement. Il peut se retrouver à la fois sous forme d'eau tritiée (par exemple dans l'eau de pluie), mais aussi sous forme de tritium d'hydrogène, donc organiquement lié dans les tissus. Comme le tritium est radioactif, il va émettre son rayonnement au cœur même des cellules. C'est cela qui pose réellement problème, car il peut s'accumuler dans les tissus. Le tritium a une durée de vie de 12 ans et comme il a été rejeté en permanence, il peut y avoir une accumulation dans l'environnement. Il en disparaît, mais on en rajoute dans l'environnement. Il y a par conséquent des phénomènes d'accumulation de ce tritium organique dans certains compartiments. La CRIIRAD a réalisé un gros travail pour retrouver ce tritium tout comme pour le carbone 14 qui a une demi-vie de 5 600 ans. En revanche, le carbone 14 est beaucoup plus difficile à doser (carbone 14 émis par la centrale et le carbone 14 naturellement là, car il existe du carbone 14 dans la nature). L'IPSN déclarait, d'ailleurs, que le carbone 14 retrouvé ne venait pas nécessairement de la centrale. Le tritium connaît la même logique. Dans les différents rapports, il est indiqué que l'on retrouve du tritium, mais qu'une partie vient des essais nucléaires des années 60 – ce qui est exact –, qu'il y en a d'origine naturelle puisque nous en retrouvons dans l'air (1 à 2 Bq/litre). Or, quand l'exploitant présente ses mesures, cela s'élève encore souvent à 15 Bq/litre (à une époque, elles étaient à 50 Bq/litre), et à 14 Bq/litre on peut déjà dire qu'il y a pollution. C'est donc important d'aller chercher le Bq/litre, mais c'est un peu plus compliqué puisqu'il faut faire des mesures plus précises.

Il est difficile de résumer le document en quelques minutes, mais on trouve du tritium organiquement lié dans le milieu terrestre (lié aux rejets aériens de la centrale) et du carbone 14 sur un rayon de quelques kilomètres à la centrale, mais pas à 20 kilomètres. Or, quelques points de mesures de l'IRSN ont été faits en 2000 à 20 kilomètres, mais dans un rayon de 20 kilomètres, il n'y a aucune chance d'en retrouver. En revanche, dans un rayon de 1 ou 2 kilomètres, il est possible d'en trouver et sous les vents dominants, en partie les vents qui amènent la pluie. Le vent du nord est majoritaire dans la région, mais il y a aussi le vent du sud et souvent, ce dernier amène la pluie qui amène des dépôts plus importants et plus locaux. C'est

¹² Rayonnement Béta : Type de désintégration radioactive dans laquelle une particule bêta (un électron ou un positron) est émise. A titre informatif ce type de particule est stoppé par une feuille d'aluminium.

pourquoi il est intéressant de prendre en compte ces valeurs.

Une des planches du rapport démontre les activités du tritium organique à l'intérieur de pommes de terre, de pommes et de raisins. Hors influence du site (à l'est ou à l'ouest), les niveaux limites de référence sont inférieurs aux éléments recueillis au nord et au sud. Ce qui confirme que ce tritium organiquement lié dans ces produits, à quelques kilomètres du site (entre 1 et 3 kilomètres du site), possède bien de la radioactivité et qu'elle vient de la centrale.

La seconde diapositive concerne cette fois le carbone 14 (activité à 240 Bq/kg) et les mêmes profils se dessinent, mais il y en a un peu plus. Il ne s'agit pas de niveaux colossaux, mais ils ont réussi à trouver où était la pollution.

La CRIIRAD n'affirme pas que tout n'est pas consommable, mais simplement que la radioactivité est bel et bien là. Pour les milieux liquides, c'est un peu plus difficile parce que le Rhône a d'autres centrales en amont qui occasionnent déjà une pollution (Bugey, Superphénix et puis il y a les Suisses). Il faut donc faire des mesures amont/aval avec la même espèce qui va être analysée. Ici, ce sont des potamots qui sont des plantes aquatiques qui possèdent la propriété de concentrer la radioactivité et est très utilisée dans la radio écologie. Il est constaté qu'en aval il y a un niveau un peu plus élevé. Le Rhône bouge et la radioactivité ne reste pas figée aux portes de la centrale. La CRIIRAD l'a trouvée, mais ce n'était pas facile à mesurer et il faut aller chercher plus loin. La radioactivité que l'on retrouve dans le Rhône va là où va le Rhône, c'est-à-dire en Camargue et c'est là que le Rhône dépose parce qu'il ralentit là-bas. Beaucoup de ces radioéléments sont plus ou moins insolubles, donc ils vont se déposer et c'est là qu'est retrouvée la radioactivité du Rhône. Dans les années 90, la CRIIRAD a fait une grande étude sur la basse vallée du Rhône, d'Avignon à la mer. Et plus on se rapproche de la mer, plus on s'éloigne de l'intérieur, plus les niveaux de contaminations des sédiments, des plantes aquatiques ou des poissons augmentent, et ce, contrairement à ce que laisse entendre l'exploitant. C'est pourquoi il était intéressant de faire ces mesures.

Monsieur DESBORDES en a terminé avec les diapositives, mais il est prêt, à la demande de la CLI, à revenir pour présenter d'autres travaux puisqu'ici, il ne s'agit que d'une petite partie de ce qu'a fait la CRIIRAD sur St Alban. Il aimerait que la CLI s'empare de ce genre de questionnement qu'il pose, personnellement, à la CLI depuis longtemps et qui chaque fois tombe à l'eau, alors que la CLI – et l'ASN le dit également – a les moyens. Il est possible de mettre des moyens à la disposition de la CLI pour qu'elle commande des expertises indépendantes.

Il souhaite terminer sur une question qu'il a d'ailleurs posée à plusieurs reprises. Il y a eu une visite décennale dans les années 1995, mais n'en a pas vu d'autres depuis. Les visites décennales des réacteurs, doivent être accompagnées d'un bilan environnemental fait par un expert payé et choisi par l'exploitant, mais en dehors de l'exploitant, et cette étude doit être contradictoire de celle de l'exploitant (ce que ne faisaient pas l'IPSN ou l'IRSN, ils se sont contentés de mesurer de nouveau au même endroit, ce qu'avait déjà fait l'exploitant, cela s'appelle de l'inter comparaison, ce n'est pas du contradictoire). Il souhaite donc que la CLI aille un peu plus loin pour en savoir plus sur ces rejets. En tant que riverain responsable d'une commune, c'est précisément cela qui l'intéresse. La technique interne n'est pas son domaine de compétence, il fait confiance à l'ASN pour cela. Cette dernière possède les compétences. Le domaine de la radio écologie, c'est-à-dire de l'étude de la radioactivité et de l'environnement, est un domaine complexe, mais où la CRIIRAD a des compétences. C'est pourquoi il serait disposé à revenir pour reparler de certains aspects de l'environnement sur lesquels la CLI pourrait travailler. Il termine en remerciant l'assemblée.

Mme Elisabeth CELARD – Présidente de la CLI et Conseillère départementale

Madame Elisabeth CELARD remercie Monsieur DESBORDES pour son exposé. Elle a bien entendu sa demande qui pourrait également être intéressante pour la CLI. Elle invite la centrale à apporter également son point de vue.

Monsieur Bruno Duval, Chef de mission CNPE

Monsieur Bruno DUVAL salue les membres de l'assemblée. Il va présenter une synthèse environnementale, parler de la gestion des rejets radioactifs et liquides, faire un point sur la gestion de l'eau en période d'été et finir par un petit volet sur la biodiversité.

Il s'agit des résultats sur l'année 2018.

Les rejets radioactifs liquides et gazeux:

Concernant le tritium liquide, le résultat 2018 s'élevait à 40,4 TBq¹³ pour un rejet prévisionnel qui s'élevait à 65 TBq en sachant que la limite réglementaire est à 80 TBq. À propos du Carbone 14 liquide, le résultat s'élève à 11 GBq, soit bien inférieur aux valeurs côté tritium.

Sur le tritium gazeux, le résultat 2018 est quasiment identique au prévisionnel soit 1,6 TBq. Pour le Carbone 14 gazeux, la valeur s'élève à 462 GBq.

Et enfin, concernant l'activité liquide rejetée des autres produits de fission à l'activation, le prévisionnel est à 0,5, le résultat 2018 s'élève à 0,4 GBq et donc très inférieur à la limite réglementaire qui est à 10.

L'évaluation de l'impact des rejets sur les individus montre qu'il est de l'ordre de 1 microsievert par an pour une personne n'habitant pas très loin de la centrale, soit 100 fois inférieur à la radioactivité naturelle rencontrée en France. L'impact des rejets liquides et gazeux sur les individus en termes de dosimétrie est vraiment très faible.

Sur les relevés chimiques liquides, il y a un certain nombre de substances prioritaires et des rejets du circuit secondaire sur les deux unités de production.

- 4 tonnes d'acide borique ont été rejetées en 2018.
- 1kg d'hydrate d'hydrazine qui permet de traiter les circuits pour un prévisionnel à 1,7.
- 22 kg d'éthanolamine ont été rejetés en 2018 pour un prévisionnel à 60 kg et une limite réglementaire à 350.
- 83 500 m³ ont été rejetés pour l'ensemble des effluents du circuit secondaire, pour un prévisionnel de 94 000 m³ (essentiellement de l'eau).

Concernant la gestion de l'eau au niveau du Rhône et de St Alban : en prenant le cours du Rhône depuis la Suisse pour aller jusqu'à la Méditerranée. La gestion est faite dans un premier temps par la société industrielle de Genève qui régule le débit en sortie du lac Léman :

- Le débit minimum est de 100 m³/s du 1^{er} mai au 30 septembre, sinon, il est de 50 m³/s,
- Contrainte de niveau du lac Léman pour la navigation.

Ensuite une gestion par la CNR¹⁴ de Génissiat et de l'ensemble des ouvrages en aval du CNPE :

- Génissiat : géré en écluse hebdomadaire par CNR,
- Autres ouvrages : gérés en écluse journalière par CNR en respectant les contraintes liées à la navigation.

Puis, la gestion sur la Saône via les Voies Navigables de France (VNF) et enfin, côté EDF, les débits de l'Arve, de l'Ain, de l'Isère et de la Drôme :

- Aménagements sur l'Ain (dont Vouglans) : gestion mixte (hebdomadaire + annuelle),
- Barrage d'Émosson (eaux d'Arve) et de l'Arve : gestion mixte,
- Apports des affluents (Isère, Drôme) : gestion mixte.

L'arrêté de rejet est adapté à la saison dans le but de respecter la biodiversité du Rhône. En période hivernale (soit du 1^{er} octobre au 15 mai), le Rhône peut être échauffé de 4 °C ou une température maximum de 26 °C. En période d'été (soit du 16 mai au 30 septembre), la limite d'échauffement est à 3 °C ou une température maximale de 28 °C. En période de canicule, c'est plutôt la température maximale qui va limiter et en période d'étiage¹⁵, ce sera l'échauffement.

Ces valeurs ont été fixées par l'État en décembre 2014. Il s'agit du dernier arrêté de rejet qui est toujours valide. En cas de risque de dépassement de ces limites, la centrale réduit la puissance des réacteurs pour respecter cet arrêté.

Le CNPE a eu des questions sur les pertes de production liées au Rhône sur les 10 dernières années. Il faut dans un premier temps regarder que sur les dernières années, il y a eu deux arrêts de tranche¹⁶ ou un arrêt

¹³ TBq : Téra Becquerel (10¹²)

¹⁴ CNR : Compagnie Nationale du Rhône

¹⁵ Etiage : Baisse périodique des eaux, ou le plus bas niveau des eaux

¹⁶ Arrêt de tranche : arrêt de la production dans une centrale nucléaire.

de tranche sur tout l'été, des conséquences sont dans ces cas à prévoir pour la tranche restante sur le réseau.

En observant les 4 dernières années, il est possible de voir qu'en 2015, il y a eu l'équivalent d'une perte de production de l'ordre de 13 jours. En 2016, une tranche a été arrêtée tout l'été, avec une perte de production de 3 jours. En 2017, 21 jours et la dernière année, 2018, 29 jours.

Sur les pertes de productions liées au Rhône sur la période cumulée de 2008-2018, Monsieur Bruno DUVAL distingue deux périodes : la période de canicule et celle de l'étiage. Sur ces 10 années, ils ont eu le plus de pertes de production sur juillet (22 jours) et août (26 jours) à cause de la canicule.

L'étiage, qui peut démarrer certaines années en mai/juin, est plus marqué en septembre-octobre avec 21 jours d'impact en septembre et 13 en octobre.

Les pertes de production sont donc concentrées sur juillet, août et septembre, et un phénomène d'étiage qui se décale en octobre sur ces 3 dernières années.

L'usage de l'eau sur la centrale de St Alban n'a aucun impact sur le débit du Rhône puisque l'eau prélevée est intégralement rejetée et aucun évènement n'a été déclaré par la centrale de Saint Alban concernant le non-respect de l'arrêté de rejet. Le CNPE coopère avec l'ensemble des partenaires industriels (CNR, SIG¹⁷, DREAL), pour avoir une gestion optimisée de l'eau du Rhône.

La gestion des déchets :

- Un bon niveau de performance depuis 7 ans dans la gestion de leurs agréments et le respect de leurs cibles d'entreposage.
- Aucun écart de conformité réglementaire dans le conditionnement des déchets.
- Optimisation du tri des déchets à la source avec la mise en place de détecteurs à rayons X dans les zones de collecte, soit sur la zone industrielle.
- La valorisation des déchets conventionnels. En 2018, 90 % des déchets produits ont été valorisés, soit 1 382 tonnes de déchets au total.
- Mise en place « d'éco digesteurs » pour la gestion des biodéchets produits dans les cantines. Cet élément fait partie d'un concours national EDF Plus pour lequel le CNPE est retenu comme candidat.

La biodiversité :

Sur le foncier du site, il existe une zone humide du ruisseau de Malessard d'une superficie de 15 à 20 hectares avec des forêts alluviales, des mares et des roselières. Cette zone humide est identifiée dans l'inventaire départemental des zones humides d'Isère et est classée en ZNIEFF¹⁸ niveau 1.

Le CNPE a un fort enjeu de restauration hydrologique, écologique et de gestion et d'entretien du milieu.

Un partenariat a été signé entre EDF et le Conservatoire des Espaces Naturels d'Isère (le CEN 38) pour gérer cette zone. Un plan de gestion de la zone humide est élaboré, il a débuté en 2018 et se poursuit en 2019 dont les différentes phases sont :

- L'acquisition des connaissances,
- L'évaluation et la hiérarchisation des enjeux identifiés,
- La définition des objectifs de gestion et de restauration,
- L'élaboration et la mise en place d'un plan de gestion pluriannuel (à partir de 2019).

Dans le cadre de l'acquisition des connaissances, le CEN 38 a découvert que sur cette zone humide, il existait une tourbière, mais à ce jour, sa profondeur et sa superficie ne sont pas connues, mais le CNPE va faire des recherches. Cette tourbière est assez exceptionnelle et se situe sur le cours du Rhône entre Lyon et la Méditerranée, c'est d'ailleurs une première d'après le CEN 38.

Le souhait du CNPE est donc de mettre en place un programme volontaire de restauration et de gestion de cette zone humide et de la tourbière.

¹⁷ SIG : Système d'Informations Géographiques

Question 9

L'un des membres de l'assemblée souhaite connaître la signification de ZNIEFF.

MONSIEUR Bruno Duval, Chef de mission CNPE

Monsieur Bruno DUVAL indique qu'il s'agit de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Question 10

Monsieur Jean DUBOIS, membre du collège des experts

Monsieur Jean DUBOIS a beaucoup apprécié les deux exposés sur les rejets radioactifs. Néanmoins, il est difficile de se rendre compte de l'effet lorsque le CNPE parle en becquerel, puisque l'énergie n'est pas la même suivant l'émetteur. La centrale a donné un effet de 1 micro Sievert¹⁹ par an et il serait intéressant que la CRIIRAD dise si elle est d'accord avec ce résultat, qu'il ne conteste pas. Si tel est le cas, est-ce que 1 micro Sievert par an, c'est grave ? Il serait donc intéressant d'avoir également les comparaisons en énergie reçue.

Monsieur Roland DESBORDES

Monsieur Roland DESBORDES a donné quelques éléments qu'il n'a pas eu le temps de développer, mais le résultat du calcul donné est le résultat d'un calcul à partir d'un scénario et de mesures de terrain.

Concrètement, il faut trouver où sont les becquerels, combien ont été mangés, où vivent les personnes, est-ce des adultes, des enfants ou des femmes enceintes, etc. La nature des radioéléments va évidemment intervenir, le carbone 14 a une radiotoxicité beaucoup plus importante que le tritium, tout le monde est d'accord, il s'agit même de l'élément fondamental au regard de l'ensemble des radioéléments rejetés contribuant le plus à la dose. Il n'a personnellement jamais trouvé le scénario réel du calcul EDF qui est basé sur des chiffres, où on ne retrouve pas de radioactivité, donc selon lui, le résultat est totalement biaisé. Si le résultat était réellement en micro sievert par an, il pourrait dire qu'ils sont dans le négligeable (ce n'est pas zéro, c'est dans le négligeable). La réglementation considère que 10 microSievert par an n'est plus négligeable. Le Mille microSievert par an est l'inacceptable. Entre les deux, ils sont dans le domaine de la radioprotection, et se doivent d'informer les gens des risques et de limiter le risque au niveau le plus bas possible et le possible est décidé par la personne aux manœuvres. Monsieur Roland DESBORDES conteste le résultat micro sievert, il n'est pas d'accord. De la radioactivité a été trouvée et il faut imaginer le scénario pour le comparer.

Une étude a été faite autour de toutes les centrales nucléaires d'abord en Angleterre, puis en Allemagne et enfin en France par l'IRSN. Il a été constaté que dans un rayon de 5 kilomètres, il y a un doublement des leucémies de l'enfant. Or, les leucémies de l'enfant (appelés les cancers de l'enfant) sont des pathologies graves, souvent guérissables heureusement, mais qui sont très probablement radio-induites. Cela pose question, Monsieur Roland DESBORDES aurait souhaité que les experts démontrent que la centrale était ou n'était pas la cause de ces pathologies en doublement autour des centrales nucléaires, or ce travail n'a pas été fait. La conclusion des experts est la suivante : « *il est curieux qu'au centre de ce cercle (5 kilomètres environ), il y a une centrale nucléaire autorisée à effectuer des rejets* », mais personne n'a voulu faire le vrai travail consistant à chercher où se trouvent les enfants atteints de cette pathologie dans ce cercle. Il n'y a pas une répartition uniforme dans le cercle de la radioactivité. Si une personne est au nord ou au sud de la vallée du Rhône, il est possible que cette dernière soit concernée par les Becquerels rejetés par la centrale. En revanche, si la personne est dans les monts de l'Ardèche ou à Beaurepaire, elle n'est pas concernée et pourtant, elle est peut-être à la même distance de la centrale. Donc il ne faut pas faire de cercle puisque la radioactivité ne se répartit pas en cercle dans l'environnement. Tout ce travail est encore à finir et Monsieur Roland DESBORDES se pose des questions, en tant que scientifique, puisque cette étude permet de constater un doublement. Certains ont répondu qu'il s'agissait d'un cluster, un agrégat, que ce serait dû au hasard, mais Monsieur Roland DESBORDES ne croit pas trop au hasard dans ces cas-là, mais en même temps, il n'a pas la preuve pour dire que la radioactivité émise par la centrale en est la cause et il ne faut pas oublier qu'il y a aussi les rejets chimiques, la cause peut être la synergie des

¹⁹ Sievert : Unité dosimétrique donnant une évaluation de l'impact des rayonnements sur l'homme.

deux. Il répète qu'il n'est pas d'accord avec le résultat du calcul d'EDF.

Monsieur Philippe RENAUD, IRSN

Monsieur Philippe RENAUD souhaite répondre à la question à propos des niveaux de doses.

Grâce aux progrès métrologiques, aujourd'hui il est possible d'effectuer des calculs de doses basés 100 % sur des résultats de mesures. Comme le signifiait Monsieur DESBORDES, le résultat dépendra du scénario puisque la dose ne se mesure pas directement, il n'est possible de faire des mesures de becquerels uniquement dans l'environnement, et ensuite il faudra imaginer combien les gens consomment de salades locales, de produits locaux, de poissons marqués au carbone 14 en aval de St Alban, mais le fait est qu'en se basant sur les mesures faites dans l'environnement, la dose est de l'ordre du micro sievert.

L'IRSN présentera tout à l'heure un projet ayant pour ambition de ne pas se satisfaire de cet « ordre de », et d'essayer d'aller plus loin sur la variabilité des becquerels dans l'environnement, sur les communes aux alentours de St Alban, mais aussi sur une meilleure prise en compte des habitudes de vie (rations alimentaires, pratiques de pêche ou de chasse locale) pour essayer d'affiner. L'IRSN ne s'attend pas du tout à une remise en question de cet « ordre du micro sievert », peut-être que cela sera 2 ou 0,5, mais l'objectif est de ne pas se satisfaire de cet à peu près. L'IRSN ne s'est pas basé sur ces mesures avant parce que ce n'est qu'à partir des années 2000 qu'il a réellement été possible de mesurer de manière fiable les radio-nucléides dans l'environnement, tels que le tritium ou le carbone 14. Jusqu'à assez récemment, il fallait se contenter d'évaluations de doses basées à 100 % de calculs avec toujours la même question : que valent ces calculs ? Le premier élément de réponse est qu'en se basant sur des résultats de mesure, ils arrivent à trouver des doses qui ressemblent aux résultats de ces calculs. Très prochainement, l'IRSN va proposer quelque chose pour d'aller plus loin dans ce sens.

6- Présentation du projet d'étude en 2019 – 2021

Mme Marie-Hélène PERTUISOT, IRSN

Madame Marie-Hélène PERTUISOT se présente et salue l'assemblée. Elle fait partie du bureau de l'ouverture à la société et dans un premier temps, elle va donner une brève carte d'identité de l'institut.

L'IRSN est un Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) qui a été créé en 2003. L'IRSN est l'expert public en matière de recherche et d'expertise sur les risques nucléaires et radiologiques. L'IRSN a plus de 1800 salariés : ¼ de chercheurs, de doctorants, des post-doctorants, des ingénieurs et des cadres, dont la moyenne d'âge est de 43 ans, avec un budget total de 300 millions d'euros dont 40 % sont consacrés à la recherche.

L'institut est implanté sur plusieurs sites, dont 3 sites majeurs qui sont Fontenay-aux-Roses, Cadarache et le Vésinet.

Les 3 principales missions :

- Recherches et services d'intérêt public, incluant l'information du public (recherches en sûreté et sécurité nucléaires et en radioprotection, contribution à la surveillance radiologique du territoire national, contribution à l'organisation nationale de crise, surveillance des populations exposées aux rayonnements ionisants, etc.).
- L'appui et le concours techniques aux autorités publiques pour les activités à vocation civile et intéressant la défense. À titre indicatif, elle précise qu'ils ne s'intéressent pas aux armes.
- Des prestations contractuelles d'expertises, d'études, de mesures, pour le compte d'organismes publics et privés, français et étrangers.

Il y a plus de 15 installations expérimentales de recherche sur le pays et plus de 800 avis et rapports techniques par an.

Les domaines d'activités :

- La sûreté nucléaire : réacteurs, cycle du combustible (amont et aval), déchets, applications médicales ;
- La sûreté des transports de matières radioactives et fissiles ;
- La protection des travailleurs, de la population et de l'environnement contre les risques liés aux rayonnements ionisants ;

- La protection et le contrôle des matières nucléaires (tout ce qui est prolifération militaire) ;
- La protection des installations nucléaires et transports de matières radioactives et fissiles contre les actes de malveillance. Dans ce cas précis, l'autorité n'est pas l'ASN, mais le haut fonctionnaire de défense.

Madame Marie-Hélène PERTUISOT ajoute que l'IRSN est partenaire avec les CLI et l'ANCCLI qui sont des partenaires privilégiés. Un accord avec l'ANCCLI a été passé en 2003 et les 15 ans ont été fêtés en 2018.

À titre indicatif, en 2018, 14 interventions ont eu lieu dans les CLI et un séminaire sur la santé (sur 2 jours et a réuni plus de 120 participants). En 2017 et en 2018, un dialogue technique sur les VD4-900 a été entrepris, mais aussi sur la cuve EPR²⁰ et les ségrégations carbonées.

L'IRSN a une politique d'ouverture à la société et a pris des engagements à une charte, à un bureau, à une entité dédiée.

En cas de demandes spécifiques, il est possible de contacter l'IRSN sur le site internet ouverture.societe@irsn.fr. Elle informe qu'elle est, elle-même, le point d'entrée des CLI à l'institut (marie-helene.pertuisot@irsn.fr).

Monsieur Lionel SAEY, IRSN

Monsieur Lionel SAEY salue les membres de l'assemblée et les remercie de l'accueillir ce jour pour présenter ce projet d'étude qui va répondre selon lui à beaucoup d'interrogations soulevées depuis le début de cette réunion.

L'IRSN propose de faire un projet d'étude autour du site de St Alban. Ce projet est composé d'études à vocation de recherches, afin de mieux caractériser les connaissances, les mécanismes, les transferts des radionucléides dans l'environnement, l'association et la valorisation, l'influence sur son environnement et sur les populations autour de cet environnement.

Puisque les CNPE ne sont pas les seuls sites nucléaires à être concernés par ces projets, d'autres sites le seront, notamment les anciens sites miniers et d'autres CNPE.

Ces projets ont pour objectif d'améliorer les connaissances scientifiques concernant les mécanismes de transfert au travers d'études de terrain, afin de développer une méthodologie qui combinerait des résultats de mesures avec des résultats de modélisation, et ce, afin de mieux caractériser l'influence radiologique de ces sites nucléaires sur leur environnement et les expositions des populations qui y sont associés.

Le volet modélisation serait une partie vouée à améliorer et valider les modèles actuellement utilisés de la façon suivante :

- En étudiant in situ certains paramètres de transfert utilisés à l'intérieur de ces modèles,
- En comparant les résultats de ces modèles avec les résultats de mesures faites sur le terrain (avec des dispositifs spécifiques),
- En évaluant de manière réaliste l'exposition des populations autour des sites nucléaires en tenant compte des spécificités de leur environnement et des modes de vies des habitants (habitudes alimentaires, habitudes de vie, le temps passé à l'extérieur, à l'intérieur ou la localisation).

Quant au volet mesures, il s'agit d'améliorer les stratégies et les méthodes d'acquisition et d'exploitation des données :

- En utilisant les modèles et les connaissances radio-écologiques pour définir les stratégies de mesures, mais aussi associer la CLI puisque l'IRSN a besoin de leurs compétences et de leur connaissance du terrain pour améliorer ces stratégies ;
- En étudiant la représentativité de certaines mesures. Certaines mesures sont utilisées pour globaliser, mais l'IRSN aimerait faire des études plus spécifiques afin de voir réellement les diversités entre différentes matrices ;
- Et en testant de nouveaux dispositifs et de nouvelles méthodes de comptage. Mesurer la radioactivité n'est pas toujours facile compte tenu des niveaux, c'est pourquoi il faut déployer de nouveaux dispositifs et mettre en place de nouvelles méthodes de mesures pour avoir des résultats significatifs qui pourront être utilisés.

²⁰ EPR : Réacteur Pressurisé Européen

Les CNPE ne sont pas les seuls sites à être concernés par ces projets d'études que met en place l'IRSN, mais sont les principaux concernés de par leur caractère incontournable dans le paysage nucléaire français (19 des 35 sites sur le paysage du nucléaire français).

Le site de St Alban est un site en milieu fluvial. Des études sont faites et sont reproductibles d'un site à l'autre si les configurations sont les mêmes.

L'IRSN pense que les études qui composent ce projet vont être couronnées de résultats significatifs qui vont permettre d'améliorer leurs connaissances puisque l'étude des résultats de mesures est déjà effectuée dans le cadre des différentes études autour des sites, notamment dans le cadre :

- De la surveillance réglementaire effectuée par l'exploitant ;
- De la surveillance effectuée par l'IRSN ;
- Des études complémentaires menées à l'initiative d'EDF (suivi radio-écologique annuel et décennal, étude du tritium dans le Rhône à St Alban) ;
- Des études menées par l'IRSN sur d'autres CNPE : études atmosphériques (Golfech 2011-2012 ; Tricastin 2012-2013 ; Cruas-Meysse 2015-2016 ; Gravelines 2017-2018...) ou les enquêtes alimentaires pour affiner les scénarios de consommation et d'autoconsommation de produit localement produits par les habitants autour des communes (Tricastin 2004-2005, Chinon 2008, Gravelines 2011, Blayais 2012, Marcoule 2010, Bure 2013) ;

Toutes ces études montrent un marquage visible de l'environnement par les sites nucléaires concernés, et donne à l'IRSN le sentiment de pouvoir réaliser, approfondir et aboutir les études envisagées pour ce projet.

Si les membres de la CLI souhaitent avoir plus de renseignements sur ces résultats de mesures faits dans l'environnement, l'IRSN a récemment publié, fin 2018, une synthèse de l'ensemble des données de caractérisation radiologique de l'environnement collectées par les membres du réseau national de mesure (RNM) dont le site internet est www.irsn.fr/BR2015-2017.

Monsieur Lionel SAEY présente un exemple d'une étude atmosphérique. Il s'agit de celle menée sur le CNPE de Cruas-Meysse entre 2015 et 2016.

Sur le schéma, il y a 2 dispositifs mis spécifiquement dans le cadre de cette étude au point de surveillance AS1 du CNPE, soit à 1 kilomètre sous les vents dominants du CNPE.

Il y a une station de prélèvements d'aérosols sur filtre. Pour avoir des résultats significatifs, cette station tourne à un débit de 300 à 400 m³/heure, 24 heures sur 24. Le filtre mesuré sera ensuite analysé par spectrométrie gamma pendant plusieurs jours pour avoir des résultats significatifs sur certains radionucléides.

En complément, une armoire de prélèvements d'air a été installée dans le but de faire des mesures de tritium et de carbone 14 au même emplacement.

Il y a également une chronique des résultats de mesures qui ont été effectuées sur les sites de Golfech, de Tricastin, de Cruas-Meysse et de Gravelines. Dans le cadre de l'étude St Alban, le même dispositif sera reproduit, au même emplacement afin d'avoir des résultats comparables.

Les différentes thématiques que l'IRSN souhaiterait aborder dans le cadre de ce projet : le cycle abordé en partant de l'installation avec les rejets émis de cette installation ensuite ils vont aborder les paramètres de ces rejets qui sont modélisés pour la plupart du temps sur les phénomènes de dispersion (les radionucléides émis dans l'atmosphère et dans le Rhône). Ils vont également traiter des thématiques et des études des paramètres de transferts c'est-à-dire que ces radionucléides, une fois dispersés dans ces deux milieux, vont se transférer aux différents compartiments (les sols, les végétaux, les animaux et l'eau) et pour faire une estimation réaliste de l'exposition des habitants à proximité des sites, l'IRSN mènera des études sur les modes de vie (habitudes alimentaires, habitation, utilisation de l'environnement, les loisirs, utilisation de l'environnement du site, la consommation, etc.). La finalité est d'avoir une estimation réaliste de l'exposition de la population du CNPE de St Alban.

Cette méthodologie qui va être mise en place est reproductible d'un site fluvial à l'autre. Sur des études de modes de vie, les résultats ne seront pas les mêmes sur le site de CNPE de St Alban que sur un autre CNPE, c'est pourquoi ce type d'étude sera reproduit sur l'ensemble des sites étudiés. En revanche, certains paramètres et études de recherche du type dispersion ou étude de paramètres de transfert seront menés

une fois voire deux fois autour de certains sites et une fois que la méthodologie sera validée, elle ne sera pas reproduite sur les autres sites.

Pour faire cette étude, il faut des moyens et des méthodes :

Il faut d'abord faire des prélèvements dans l'environnement (faire des prélèvements significatifs de l'environnement) :

- Des prélèvements d'aérosols,
- Des prélèvements d'air : à l'aide de certains dispositifs comme une station sur filtre, des barboteurs (permettant de prélever les gaz ambiants), des piègeurs passifs (permettant de récolter la vapeur d'eau et de mesurer les niveaux de tritium ambiants),
- Des pêches scientifiques : pêcher dans des zones, et repérer des espèces ciblées,
- Des matrices de l'environnement ou produits de l'agriculture (légumes feuille, légumes racines, fruits, etc. Tout ce qui est un produit dans un périmètre de quelques kilomètres autour du CNPE).

Ces échantillons, une fois prélevés, seront amenés en laboratoire et y subiront un traitement de concentration de la matière (généralement pour les matrices biologiques). Ils seront ensuite analysés par des techniques performantes assez longues pour avoir un résultat de mesure sur l'échantillon.

Le dernier volet concerne les enquêtes de proximité. Il s'agit d'un projet collaboratif, participatif avec les membres de la CLI. L'IRSN propose le projet, avec des idées d'études à mener, des idées de paramètres à étudier, mais les dialogues qui vont être établis avec la CLI vont permettre d'identifier d'autres études, de répondre à des questionnements et de cibler des territoires, des matrices, etc. Ce sont des enquêtes de proximité qui vont être menées avec les élus locaux, principaux interlocuteurs sur beaucoup d'études, les agriculteurs afin de connaître les habitudes agricoles (type d'irrigation, type d'aspersion, type de végétaux cultivés dans la région) et enfin des études au niveau des riverains sur des publics pratiquant l'autoconsommation soit parce qu'ils ont un jardin potager, soit parce qu'ils se servent dans des filières courtes d'approvisionnement de produits locaux, avec une grande diversité des profils (des seniors, des familles avec ou sans enfants, des familles monoparentales, etc.), le tout sur une répartition géographique assez homogène autour du CNPE, malgré avec les diversités qu'il pourrait y avoir entre les communes des deux côtés du Rhône.

Monsieur Lionel SAEY présente le macro-planning prévisionnel pour ce projet. Il s'agit d'un projet dimensionné sur 3 ans :

- 2019, première année plutôt orientée vers les thématiques aérosols et terrestres avec les études de la dispersion, des rejets atmosphériques, les études des denrées et transferts des radionucléides aux denrées et enfin les études sur l'acquisition de données sur les modes de vie des résidents.
- 2020 serait plutôt orientée sur la partie aquatique avec l'étude de la dispersion des rejets aquatiques et le transfert de ces radionucléides dans le milieu (exemple avec les potamots²¹, les poissons, l'eau et les sédiments) et les transferts dans la nappe.

Tout au long de ces 3 années, il est proposé de faire des retours réguliers au niveau de la CLI, et s'il y a des questionnements sur des mécanismes de transfert, si les membres de la CLI ont besoin de plus d'informations sur l'état des connaissances, des retours seront également apportés. Le but est de conserver un dialogue avec les acteurs locaux, afin de recueillir les questionnements techniques, de construire ensemble les stratégies d'échantillonnage et de prélèvements en prenant en compte les spécificités locales, et participer à la mise en œuvre des prélèvements dans les communes. Il faudra constituer un réseau de correspondants et informer régulièrement sur l'évolution du projet en temps réel.

Le périmètre à envisager est principalement pour ce qui concerne les transferts de radionucléides dans les denrées et la dispersion dans un rayon entre 5 et 10 kilomètres autour du CNPE. Des résultats sont significativement mesurables à proximité du site. L'IRSN a déjà une première idée en faisant une analyse globale sur l'ensemble des CNPE de l'influence d'un CNPE sur son environnement, qui se situerait entre 0 et 10 kilomètres environ. Il faudrait donc valider ce périmètre dans le cadre du CNPE de St Alban, sachant que pour les études sur les denrées, il faudrait privilégier le rayon de 2 kilomètres pour être sûr d'avoir des valeurs mesurables et étendre le rayon au fur et à mesure que des données et des résultats significatifs seront acquis. Étant donné que les vents dominants au-dessus de St Alban viennent plutôt du nord et du sud, il y aura probablement une extension de la zone dans le sud de St Alban.

²¹ Potamots : Plante aquatique hydrophyte, utilisée pour sa propriété de captation de la radioactivité pour dosage de cette dernière

Il s'agit d'une première présentation de ce que l'IRSN a déployé depuis quelques semaines avec la mise en place des dispositifs cités précédemment qu'il a nommés piègeurs passifs (piégeur de vapeur d'eau dans l'air) avec lesquels l'IRSN va mesurer les niveaux de tritium ambiant. Certains sont déjà disposés sur 4 km sous les vents du CNPE et autour du CNPE. L'IRSN vise une quinzaine de points de mesure de ces piègeurs passifs qui seront posés progressivement et notamment en relation avec les correspondants qui pourront fournir des données pour les études de transfert. Il a signalé en vert sur la diapositive quelques points caractéristiques que l'IRSN a pu remarquer en faisant de la prospection autour du CNPE comme des cultures locales, du maraichage ou des jardins potagers qui pourraient être intéressants à cibler, afin d'avoir une probabilité de réussite assez forte de ces études.

Monsieur Lionel SAEY remercie les membres de l'assemblée. Il rappelle qu'il est le chef de ce projet et en sera le principal interlocuteur. Le volet de terrain étant assez important dans ces études, de collaboration et de discussions, la CLI aura également l'occasion de rencontrer Monsieur Julien FARAMOND, technicien de l'IRSN, qui sera en charge de mettre en place les dispositifs de prélèvements et de faire les relevés. Madame Marie Hélène PERTUISOT, Monsieur FARAMOND et lui-même seront ainsi les interlocuteurs privilégiés des différents correspondants autour de la centrale dans le cadre de cette étude.

Monsieur Olivier VEYRET, ASN

Monsieur Olivier VEYRET souligne que ces trois présentations sont très complémentaires. Il constate au travers de ces présentations qu'il existe beaucoup de controverse dans le milieu nucléaire.

Ce que fait Monsieur DESBORDES en termes de mesures physiques est incontestable tout comme les becquerels mesurés par la CRIIRAD. C'est un contributeur de mesure de radioactivité dans l'environnement qui a une légitimité, qui est indépendant et qui peut infirmer ou confirmer telle ou telle mesure. La controverse est : comment passer de cela à l'impact ?

L'IRSN va donc faire cette étude et affinera les connaissances. Monsieur VEYRET, en tant qu'ASN, propose des valeurs limites, il les propose en conscience, c'est-à-dire qu'en l'état actuel des connaissances et en prenant des marges considérables, il considère que ce qui est autorisé à rejeter au niveau des centrales n'a pas d'impact. Il essaye de le démontrer, de convaincre, mais chacun a son avis.

Il souhaite corriger une chose à propos des leucémies, cette affaire de leucémie d'enfants remonte à 2005. Cette étude a été faite avec l'INSERD²² et l'INCA²³, et sur le site internet de l'ASN, il y a des études faites par des docteurs, pédiatres sur ce sujet et la mise à jour a été faite entre 18 et 24 mois. Les conclusions sont loin d'être claires. La corrélation n'est pas établie et il ne faut pas oublier la radioactivité d'origine naturelle en particulier le radon qui reste une source d'exposition majeure et qui peut influencer considérablement les choses.

Il n'est pas d'accord avec Monsieur Roland DESBORDES lorsqu'il dit que personne ne s'en est saisi, puisque l'ASN s'en est saisi et a chargé des comités d'étudier le sujet en dehors de la sphère nucléaire.

Question 11

Monsieur Yohan PENCOLÉ, conseiller municipal à Saint-Jacques d'Atticieux

Monsieur Yohan PENCOLÉ a été interpellé par le propos sur les leucémies et les enfants et a appris qu'une étude existait. Rapidement, il a cherché sur Google et il a vu que l'étude datée de 2012 et les conclusions de l'IRSN datant du 15 novembre 2012 sont les suivantes :

« Bien qu'il existe localement des excès de leucémie de l'enfant à proximité de certains sites nucléaires (Angleterre, Écosse, Allemagne), il n'apparaît pas globalement d'augmentation du risque de leucémie infantile dans le voisinage des installations nucléaires. Il existe localement des excès de leucémie de l'enfant en absence de site nucléaire. Les causes des excès observés n'ont pas encore été déterminées à l'heure actuelle, ne semblent pas être attribuables aux rejets radioactifs des installations. »

Monsieur Olivier VEYRET, Adjoint au chef de division

²² INSERD :

²³ INCA : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'environnement et du Travail

Monsieur Olivier VEYRET informe que ces études continuent. Aujourd'hui, si quelqu'un va sur le site de l'IRSN ou sur le site de l'ASN, il trouvera des choses plus récentes. La grande révélation de cette étude date de 2007-2008 et des comités ont été mis en place, la conclusion partielle se continue. Il est important de savoir qu'une étude épidémiologique coûte cher, qu'elle est très compliquée et c'est rarement conclusif.

Aujourd'hui, en 2019, les conclusions partielles avaient tendance à contredire l'étude internationale de 2007, mais il faut vraiment tout étudier. Peut-être que c'est la centrale nucléaire, le radon, le tellurique²⁴ ou même d'autres expositions ?

Monsieur Olivier VEYRET observe que les niveaux d'exposition sont extrêmement faibles. Il comprend qu'il faut toujours être au plus bas, mais même en étant sur un facteur 10, ils demeurent sur des choses très limitées, voire négligeables.

Mme Ariane PONT – Secrétaire de la CLI

Madame Ariane PONT intervient en indiquant que deux questions sont prévues et s'excuse par avance du fait que la CLI sera dans l'impossibilité d'en prendre plus puisque qu'il est déjà tard.

Monsieur André BUISSON, Délégué de l'association « Vivre auprès de la CLI St Alban »

Monsieur André BUISSON demande si une étude sérieuse épidémiologiste qui a été faite il y a 10 ou 20 ans connaît une évolution stable ? Elle ne concerne pas que le nucléaire, mais toute la chimie dans les environs, les pesticides, les transports, etc. La santé n'a pas de prix, Monsieur VEYRET a indiqué précédemment que ces études coûtaient cher, mais Monsieur BUISSON constate qu'il y a un grand nombre de cancers et tout le monde peut en être atteint. Il trouve abominable le fait qu'un pays ne prenne pas en compte ces maladies.

Madame Michelle Sarazin, élue à l'environnement à Salaise-sur-sanne

Madame Michelle SARAZIN souhaite en savoir plus sur la gestion des déchets. Il est fait état d'un bon niveau de performance, mais elle aimerait savoir quel type de déchets est valorisé dans le circuit et sous quelle forme. Que deviennent les autres déchets ?

Monsieur Bruno Duval, Chef de mission CNPE

Monsieur Bruno DUVAL indique que le CNPT n'est pas revenu en détail sur la valorisation des déchets puisque ce sujet a déjà été présenté en CLI. Les déchets qui ne peuvent pas être valorisés sont essentiellement de l'amiante et ils sont mis dans des déchetteries prévues à cet effet.

Il existe un panel complet de valorisation des déchets et 90 % des déchets du CNPE ont été valorisés en 2018, en 2017 ils en avaient un peu plus à cause des déchets de déconstruction du béton qui n'ont pas pu être valorisés cette année. Il précise qu'il parle de déchets conventionnels.

Madame Michelle Sarazin, élue à l'environnement à Salaise-sur-sanne

Madame Michelle SARAZIN souligne le fait qu'ils n'ont jamais eu de renseignements concernant les déchets radioactifs. Elle se souvient que la dernière fois, la question avait été posée et demeure sans réponse.

Monsieur Bruno Duval, Chef de mission CNPE

Monsieur Bruno DUVAL rappelle qu'une présentation détaillée des productions de déchets nucléaires et conventionnels avait été faite, et pour éviter de représenter la même chose avec seulement les valeurs de 2018 actualisées, ils ont fait le choix de ne pas entrer de nouveau en détail aujourd'hui sur le sujet. Néanmoins, il pourra y revenir sans problème, il l'avait déjà fait il y a moins d'un an en CLI, il avait donné l'ensemble des productions des déchets de très faible activité, de moyenne activité ou de haute activité pour les déchets radioactifs, avec les différentes campagnes et où ils étaient envoyés, et il avait fait de la même façon une présentation pour les déchets conventionnels.

Monsieur Roland DESBORDES, CRIIRAD

Monsieur Roland DESBORDES indique à Monsieur VEYRET qu'il a indiqué que l'excès de

²⁴ Rayonnement tellurique : Rayonnement que la Terre émet vers l'espace

leucémies est un constat qui a été fait, il a bien expliqué qu'il n'avait pas été établi de corrélation entre radioactivités et ces leucémies. Monsieur VEYRET informe que l'ASN a fait appel à des experts, mais selon lui, les conclusions de ces experts sont dans le déni. Leur réponse est de dire que cela ne correspond pas à ce qu'ils savent, ce qui veut dire que ça n'existe pas. Or pour lui, ce n'est pas une démarche scientifique. Une démarche scientifique doit toujours être dans le doute, dans l'incertitude et non dans ce genre de conclusion qui est du déni. Quand Monsieur VEYRET affirme qu'il n'y a aucun impact avec les rejets, Monsieur DESBORDES pense que Monsieur VEYRET croit au « miracle permanent ». Une fois la radioactivité ou des produits chimiques cancérigènes rejetés, ils ne disparaissent pas, dans le cas contraire, il serait possible de dire qu'il n'y a pas d'impact, mais malheureusement, ce n'est pas le cas, c'est pourquoi Monsieur VEYRET ne peut donc pas affirmer qu'il n'y a aucun impact.

Mme Ariane PONT – Secrétaire de la CLI

Madame Ariane PONT rappelle aux personnes qui ne pourront pas poser leur question ce jour, que toutes ces questions peuvent être envoyées à son adresse mail avec laquelle elle envoie les comptes rendus et les ordres du jour. La CLI s'engage à apporter une réponse.

Monsieur Jean-René CAUSSE, Conseiller de l'ordre des médecins de l'Isère

Monsieur Jean-René CAUSSE souhaite rappeler qu'il existe un registre des cancers tenu par des médecins, qui, lorsque des conclusions scientifiques sont à faire, une fois qu'elles sont certaines, sont publiées. Dans le cas d'hypothèses, elles ne sont pas publiées.

7- Présentation du calendrier prévisionnel des réunions de la CLI 2019 et conclusion

Mme Elisabeth CELARD – Présidente de la CLI et Conseillère départementale

Madame Elisabeth CELARD propose de s'arrêter là pour aujourd'hui et invite une nouvelle fois les personnes qui n'ont pas pu poser leur question à les envoyer directement au secrétariat de la CLI.

La prochaine réunion de la CLI aura lieu le 24 juin à 14 h. La réunion plénière et publique aura quant à elle lieu le 26 novembre à 16 h.

Elle tient à remercier tout particulièrement tous les intervenants qui ont pris la parole cet après-midi sur les sujets qui intéressaient la CLI. Elle remercie également l'IRMA pour sa proposition pour accompagner la CLI dans la mise en place des nouveaux PPI.

Mme Ariane PONT – Secrétaire de la CLI

Madame Ariane PONT précise que la réunion plénière aura lieu le 19 novembre et non le 26, puisque le 26 novembre aura lieu la réunion de l'Assemblée nationale des CLI qui se tiendra à Paris, c'est pourquoi cette réunion a été avancée d'une semaine.

8-Conclusion

Mme Elisabeth CELARD – Présidente de la CLI et Conseillère départementale

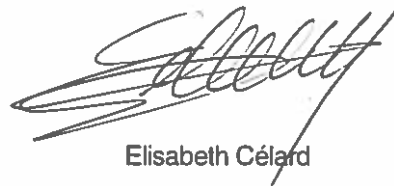
Madame Elisabeth CELARD remercie tous les intervenants qui ont pris la parole lors de cette CLI. Elle remercie les maires et les élus qui acceptent de participer au groupe d'information et de formation des nouvelles communes.

Par rapport à l'étude que va mettre en place l'IRSN, la CLI aura besoin d'élus, de maires et de personnes pour participer à cette étude dans les différents niveaux demandés (maraichers, consommateurs, etc.).

De plus, la CLI souhaite mettre un groupe de travail par rapport à ce suivi et à l'accompagnement. Elle invite

les personnes intéressées à communiquer leur identité à Madame Ariane PONT.
Elle remercie une nouvelle fois Monsieur VEYRET pour tout le travail qu'il a fait auprès de cette CLI.
Elle souhaite à toute l'assemblée une bonne fin d'après-midi et donne rendez-vous à la prochaine CLI.

La Présidente de la CLI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Elisabeth Célar', with a long horizontal flourish extending to the left.

Elisabeth Célar

